Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20221026-20221013-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 26 Octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 19 Octobre 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 25

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Yves Schryve, Jean Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Leila BARON, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 8

Isabelle Baltus a donné pouvoir à Ronan Gouerec
Morgane Côme a donné pouvoir à Danièle Brochu
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Emilie Cérisay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à partir de 19H15
Frédérique Dieter-Pustoc'h a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierre Guillon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Noëlle Brunerie a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Arnaud LE PENNEC

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20221026-20221013-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2022

Note explicative de synthèse

13 SCHEMA OPERATIONNEL CYCLABLE DE LA VILLE DE QUIMPERLE : APPROBATION DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS, DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

Exposé :

Dans le cadre des opérations de revitalisation des territoires, la Ville de Quimperle a été lauréate de l'appel à projet régional 2019 pour la redynamisation des centres villes, cycle travaux, incluant des actions portant sur la mobilité.

Cette stratégie de dynamisation s'appuie sur une démarche active de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. Elle se traduit par la nécessité « d'habiter le patrimoine » pour répondre aux objectifs suivants :

- Affirmer la fonction de centralité du centre-ville historique,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel,
- Résorber les logements vacants et l'habitat indigne,
- Gérer les mobilités,
- Renforcer la convivialité,
- Développer la notoriété et le rayonnement de la Ville,

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit le Conseil municipal de Quimperlé a approuver par délibération le 3 juillet 2019 son Plan Local de Déplacement (PLD) visant à améliorer les mobilités tout en favorisant les pratiques de déplacements plus vertueux et favorables à la qualité de vie de la population.
Le plan d'action du PLD doit permettre notamment de favoriser la pratique du vélo en Ville en :

- Développant un réseau cyclable
- Garantissant la cyclabilité dans les quartiers
- Requalifiant les entrées de Ville,

Schéma opérationnel cyclable

Le schéma opérationnel cyclable est un document cadre à long terme sur la politique cyclable.
Il contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.

En 2021, la Ville a été lauréate dans le cadre de l'appel à projet « *AVELO 2 – Développer le système vélo dans les territoires* » lancé par l'ADEME, afin de solliciter une aide financière pour l'élaboration du schéma opérationnel cyclable.
Cette mission a été confiée à un bureau d'étude SCE Aménagement Environnement
Le montant total de cette étude est de 39 690€ HT, financés à 50% par l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Cette démarche a permis :

- D'élaborer le réseau cyclable de la Ville de Quimperlé en intégrant l'amélioration de la cyclabilité de la zone 30 tout en créant des continuités cyclables entre la zone 30 et les sorties d'agglomération ;
- De guider les investissements de la Ville sur le court et moyen terme pour apporter continuité, sécurité et cohérence de traitement au regard des itinéraires mis en place dans les schémas cyclables intercommunal et départemental (Itinéraires d'intérêt Départemental ou d'intérêt local) ;

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20221026-20221013-DE

➢ *Une démarche de concertation engagée depuis le 4 novembre 2021 avec la population*

Dans le cadre de la mission confiée au bureau d'étude relative à l'élaboration d'un maillage cyclable, la Ville de Quimperlé a décidé de coconstruire son schéma cyclable avec la population pour répondre aux enjeux suivants :

- Développer une offre fonctionnelle en :
  - Reliant les quartiers aux pôles générateurs de déplacements
  - Traitant les coupures du réseau existant
  - Structurant les itinéraires autour des axes routiers majeurs
  - Assurant la connexion avec les autres communes alentours
- Développer les services de mobilité en
  - Communiquant et sensibilisant la population à la pratique du vélo
  - Proposant du stationnement pour les vélos

➢ *Déroulement de la démarche de concertation*

Le 1er atelier participatif a été organisé le 4 novembre 2021 pour :

- Consolider la hiérarchie du réseau de quartier et les usages
- Identifier les connexions du quartier vers les principales polarités de la Ville.

Le 2ème atelier participatif s'est déroulé le 1er février 2022 et a permis de valider la hiérarchisation du réseau cyclable à développer.

Enfin la réunion publique de présentation du Schéma cyclable opérationnel s'est tenue le 23 mai 2022

➢ *Synthèse de la stratégie du schéma cyclable*

La stratégie et les actions définies doivent répondre aux besoins fondamentaux des cyclistes. Satisfaire ces besoins est déterminant pour un basculement modal vers le vélo.

Les objectifs du schéma cyclable

- Objectif 1 : Sécuriser la zone 30 ▪ Apaiser ▪ Jalonner ▪ Traiter les points durs
- Objectif 2 : Assurer les connexions entre les quartiers ▪ Créer des itinéraires sécurisés et lisibles ▪ Relier les quartiers aux pôles générateurs de déplacements ▪ Relier la plage Le Pouldu ▪ Traiter les coupures du réseau existant ▪ Structurer les itinéraires autour d'axes routiers majeurs
- Objectif 3 : Améliorer l'existant ▪ Aménagements cyclables non réglementaires ▪ Dispositifs non adaptés à l'usage (ex: chicanes)
- Objectif 4 : Développer les services de mobilité ▪ Communiquer et sensibiliser les habitants à la pratique du vélo ▪ Proposer du stationnement pour les vélos

Le coût prévisionnel du schéma cyclable

Le coût global du schéma est estimé à **4 150 000 € HT**

Depuis 2021, la Ville sollicite des aides financières auprès de l'Etat, dans le cadre de deux appels à projet, de l'Union Européenne au titre des fonds REACT-EU, du Conseil Départemental du Finistère et de Communauté d'agglomération Quimperlé Communauté.

Au regard de ses capacités financières, la Ville est amenée à ajuster sa programmation en fonction des niveaux de cofinancements obtenus.

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20221026-20221013-DE

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la stratégie et les objectifs du schéma opérationnel cyclable de la Ville de Quimperlé, ci-annexé,
- de solliciter le versement de l'aide financière « *AVELO 2 – Développer le système vélo dans les territoires* » attribuée par l'ADEME,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières relatives à la mise en œuvre du schéma opérationnel cyclable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Avis de la commission communale pour l'accessibilité « La Rue Partagée » du 25 octobre 2022 :

P.J. : projet de schéma opérationnel cyclable

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)